



Montpellier, le 20 décembre 2013

## STABILISATION - INTRODUCTION EN BOURSE DE MEDTECH

### Montant définitif de l'augmentation de capital

et

### Communication des modalités des opérations de stabilisation

Natixis et Oddo, les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés de l'émission par Medtech (la « Société ») d'actions nouvelles, à l'occasion de son admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, ont informé la Société qu'ils n'ont pas exercé l'option de surallocation qui leur a été consentie par la Société. En conséquence, le montant définitif de l'augmentation de capital est de 20.000.007 euros, correspondant à l'émission de 740.741 actions nouvelles.

Par ailleurs, conformément à l'article 631-10 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Natixis, en sa qualité d'agent stabilisateur pour le compte du syndicat bancaire indique que :

- Elle a réalisé des opérations de stabilisation sur les actions Medtech (Code ISIN : FR0010892950 - Code mnémorique : ROSA) ;
- La stabilisation a débuté le 28 novembre 2013 ;
- La dernière opération de stabilisation a été effectuée le 18 décembre 2013 ;

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon



- Les opérations de stabilisation ont été réalisées dans les conditions suivantes :

Date	Prix au plus bas (en €)	Prix au plus haut (en €)
28/11/2013	25,45	26,75
29/11/2013	25,40	25,65
03/12/2013	26,60	26,80
04/12/2013	26,39	26,70
05/12/2013	26,30	26,50
09/12/2013	26,25	26,25
10/12/2013	26,15	26,15
11/12/2013	26,15	26,15
12/12/2013	25,90	26,00
13/12/2013	25,75	25,75
16/12/2013	25,50	25,50
17/12/2013	25,50	25,50
18/12/2013	25,50	25,50

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon



Ci-dessous, l'actionnariat sur une base non diluée de Medtech suite à son admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris le 27 novembre 2013 :

Associé	Nombre d'actions	Pourcentage du capital et des droits de vote
Bertin Nahum	735 040	30,77%
Fernand Badano	47 860	2,00%
FCPR Newfund 1	548 660	22,97%
Soridec	22 500	1,41%
Jeremie LR5	33 760	0,94%
MIDI CAPITAL	84 380	3,53%
Eric Briole	38 280	1,60%
<b>Sous-total mandataires sociaux</b>	<b>1 510 480</b>	<b>63,24%</b>
Evelyne Nahum-Giraudet	1 920	0,08%
Charles-Antoine Morand	1 520	0,06%
<b>Sous-total autres actionnaires</b>	<b>3 440</b>	<b>0,14%</b>
Lucien Blondel	28 720	1,20%
Pierre Maillet	28 720	1,20%
Eric Tassel	76 560	3,21%
<b>Sous-total Salariés</b>	<b>134 000</b>	<b>5,61%</b>
<b>Flottant *</b>	<b>740 741</b>	<b>31,01%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 388 661</b>	<b>100%</b>

\*incluant la participation de Bpifrance

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon



## INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

### Chefs de File et Teneurs de Livre Associés



## MISE À DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus visé par l'AMF le 15 novembre 2013 sous le numéro n° 13-617 (le «**Prospectus**»), composé du document de base enregistré le 28 octobre 2013 sous le numéro I.13-048 (le «**Document de Base**») et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Medtech SA - Parc de Bellegarde - Bât. A - 1 chemin de Borie - 34170 Castelnau Le Lez et peut être consulté sur les sites de l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Medtech ([www.medtech-bourse.com](http://www.medtech-bourse.com)).

## FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base enregistré le 28 octobre 2013 sous le numéro I.13-048, et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 15 novembre 2013 sous le numéro 13-617.

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon



Communiqué de Presse



Retrouvez toutes les informations relatives à l'opération sur [www.medtech-bourse.com](http://www.medtech-bourse.com)

#### A propos de Medtech

Fondée en 2002 par Bertin Nahum et basée près de Montpellier, Medtech est une société spécialisée dans la conception, le développement et la commercialisation de dispositifs robotiques innovants d'assistance aux gestes médico-chirurgicaux contribuant à la mise en œuvre de traitements à la fois plus sûrs, plus efficaces et moins invasifs.

En 2007, Medtech a développé une plateforme technologique de pointe dédiée aux procédures de la chirurgie du cerveau, ROSA™ Brain. Après obtention des homologations européennes (2009) et américaines (2011), la Société dispose déjà d'un parc installé de 19 robots dans le monde. Depuis 2011, la Société élargit le champ d'intervention de sa plateforme à la chirurgie de la colonne vertébrale avec le développement de ROSA™ Spine.

Medtech a reçu le prix de la « Société Européenne de l'année 2013 dans le domaine de la robotique en neurochirurgie » décerné par Frost & Sullivan.

#### CONTACT MEDTECH

Christelle Gesler

Directeur de la communication  
financière et institutionnelle

Tél. : +33 (0)4 67 10 77 40

Tél. : +33 (0) 6 87 70 74 67

[c.gesler@medtechsurgical.com](mailto:c.gesler@medtechsurgical.com)

#### CONTACT INVESTISSEURS

Corinne Puissant

Tél. : +33 (0)1 53 67 36 57

[cpuissant@actus.fr](mailto:cpuissant@actus.fr)

#### CONTACT PRESSE

Alexandra Prisa

Tél. : +33 (0)1 53 67 35 79

[aprisa@actus.fr](mailto:aprisa@actus.fr)



Communiqué de Presse



## Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription d'actions Medtech dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de Medtech aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de Medtech ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de Medtech n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Medtech n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (telle que transposée, le cas échéant, dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen) (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces Etats Membres Concernés, autres que la France. Par conséquent, les actions de la Société peuvent et pourront être offertes dans ces Etats Membres Concernés uniquement (i) à des investisseurs qualifiés, tels que définis dans la Directive Prospectus ; (ii) à moins de 100, ou si l'Etat Membre Concerné a transposé les dispositions adéquates de la Directive Prospectus Modificative, 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans la Directive Prospectus) ainsi que cela est permis au titre de la Directive Prospectus; ou (iii) dans tout autre circonstance ne nécessitant pas que la Société publie un prospectus conformément à l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou les réglementations applicables dans l'Etat Membre Concerné; et à condition qu'aucune des offres mentionnées aux paragraphes (i) à (iii) ci-dessus ne requière la publication par la Société d'un prospectus conformément aux dispositions de l'article 3 de la Directive Prospectus ou d'un supplément au prospectus conformément aux dispositions de l'article 16 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » concernant les actions de la Société dans tout Etat Membre Concerné signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider ou non d'acheter ces actions de la Société, telle qu'éventuellement modifiée par l'Etat Membre Concerné par toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans cet Etat Membre.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "investment professionals" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'"Ordonnance") ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.

Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon